

Présidence de la République

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 30 août 2023 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur d'un militaire appartenant à l'armée active

NOR : ARMM2322037D

Ministère des armées

Par décret du Président de la République en date du 30 août 2023, pris sur le rapport de la Première ministre et du ministre des armées et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente promotion est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, et notamment de l'article R. 27 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, le conseil des ministres entendu, est promu, pour prendre rang à compter de la date de sa réception, le militaire appartenant à l'armée active désigné ci-après :

Au grade d'officier

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Margery (Jacques, Daniel, Luc), médecin général des armées, médecin chef des services hors classe. Chevalier du 30 septembre 2016.